N° 178 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 27 Juin 1906

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près le place de Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . 0 fr. 50 la ligne
FAITS DIVERS . . 0 fr. 50 la ligne
LOCALES . . . 1 fr. la ligne

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, chez MM. [illegible], 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 101
A LILLE : N° 97

LES FAITS DU JOUR

— Devant la Cour de Cassation, M. le procureur général Baudouin a continué son énergique réquisitoire contre les témoins cités contre Dreyfus et prouvé que le condamné n'a jamais fait d'aveux.

— A Roubaix, un ouvrier a été enlevé par une transmission et a succombé à d'atroces blessures.

— A Dorignies, un enfant a été attaqué par un chien et cruellement mordu.

OPINIONS

A L'ŒUVRE

C'est un débet d'une législature que se contrictent les bonnes habitudes de travail et que se fait l'éducation parlementaire. Il n'y a pas de temps à perdre, pour une mise en train toujours lente, pour des études préparatoires, nécessairement minutieuses.

Le Gouvernement ne manque pas à son devoir et ne faillit pas à ses promesses, il va successivement déposer sur le bureau de la Chambre les divers projets de loi dont la déclaration ministérielle a présenté le nomenclature.

L'initiative gouvernementale n'est pas épuisée pour autant, et, si d'ici peu de temps, telle ou telle lacune se révèle, si de nouvelles nécessités d'action réformatrice apparaissent, la liste des lois au projet pourra et devra s'allonger.

J'avoue que pour ma part la trop grande dispersion d'efforts ne m'indique qu'une médiocre confiance. Mieux vaut prendre dans chaque branche la réforme principale et la réaliser dans le délai le plus court, que trop embrasser. Les vieux proverbes ont du bon et nous enseignent le labeur méthodique et concentré.

Il faut se mettre vaillamment à la besogne dans l'une on l'autre assemblée, sans avoir la prétention de tout résoudre et de ne rien laisser à nos successeurs, mais avec la ferme volonté d'aboutir sur des points essentiels.

Une fois les projets déposés, le Gouvernement ne se désintéressera pas de leur examen et de leur sort. C'est à lui d'obtenir des deux Chambres une prompte mise à l'ordre du jour, au moment venu, et des délibérations concordantes.

Le danger serait que la Chambre vînt à se heurter aux résistances du Sénat. Une telle éventualité ne se produira pas ; la majorité qui siège au Luxembourg est aussi ferme que clairvoyante, et si elle éprouve parfois des timidités regrettables, le Gouvernement ne fait jamais appel en vain à sa sagesse et à son esprit de conciliation.

Voilà pourquoi, je le dis en toute sincérité et non par esprit de corps — l'entente sera d'autant plus réalisable entre les deux Chambres que les scrutins venus du Palais-Bourbon seront à l'abri des critiques justifiées. Les réformes intelligemment conçues, fortement et profondément élaborées, si elles doivent subir certains remaniements au Sénat, en bénéficieront dans leurs grandes lignes et finiront par s'imposer, malgré leur hardiesse, au vote des sénateurs de gauche.

Députés et sénateurs républicains font partie du même bloc ; ils peuvent différer de tempérament, ils ont au égal dévouement à la République et à la démocratie. C'est un gouvernement constitué à l'image de la majorité du Parlement à concilier et à rapprocher dans une collaboration commune les modérés et les avancés ; c'est également à lui à assurer l'accord entre les deux Assemblées.

Plus tôt commencera dans la Chambre nouvellement issue du suffrage universel, cet apprentissage de la confection des lois et plus les législateurs auront des chances et des éléments de fécondité.

On l'a dit à satiété et non sans raisons. Les victoires républicaines comme celle de Mai se préparent pendant les quatre années qui précèdent les élections. Le plus sûr moyen de remporter en 1910 un nouveau triomphe est de vivre à l'avenir la même méthode d'action gouvernementale et législative que par le passé.

La prochaine moisson récompensera et au delà, le patient et obstiné labeur des ouvrières de la République, où qu'elles siègent, au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, et les électeurs seront dignes des élus : ceux-ci tiennent leurs promesses et remplissent tout leur devoir.

A l'œuvre sans relâche et aux actes pour la grandeur et l'épanouissement de la République.

Paul STRAUSS,
sénateur.

La Politique

M. Anatole Leroy Beaulieu adresse au *Temps* une lettre terrible pour le gouvernement russe. Terrible en ce sens que n'émanant ni d'un révolutionnaire, ni d'un homme aux opinions exagérées, elle constate que les massacres périodiques qui en résultent ne sont nullement l'œuvre de la police et s'accomplissent avec le consentement tacite du pouvoir.

Ce dernier n'encourage pas les assassins. Il se borne à les ignorer. Quand l'heure exécrable est arrivée, il ferme les yeux et laisse faire. Hypocritement, il se prétend surpris, désorienté, et quand il expédie des troupes pour rétablir l'ordre ce n'est jamais qu'après le pillage.

Il arrive que son inaction prend une apparence odieuse. Elle est alors une véritable complicité. Pendant les fameux massacres de Kichinef, pendant que des bandes de misérables assassinaient des vieillards, des femmes et des enfants avec des recherches inouïes de cruauté, les régiments restèrent dans les casernes. On s'avisait qu'à paraître pour mettre fin à ces horribles scènes. Le gouverneur prétendit qu'il n'avait pas d'ordres. Quand il en eut, on avait cessé de tuer.

De telles mœurs sont abominables. On ne comprend pas comment le gouvernement de Pétersbourg peut les tolérer. Il ne se rend pas compte, sans doute, du sentiment d'horreur qui existe dans le monde entier au sujet de ses rouges infamies, qui placent la Russie en bas des nations civilisées et la font descendre au rang des peuplades nègres les plus sauvages.

Mais il est impossible que ces crimes monstrueux se renouvellent pendant longtemps encore. Les protestations de la Douma, celles des gens de cœur de tous les pays, finiront par contraindre le Tsarisme à mettre fin à ce régime d'assassinat, qui le déshonore aux yeux de l'humanité.

HENRY JAGOT.

Conseil des Ministres

Paris, 26 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

M. Poincaré, ministre des Finances, a fait savoir qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1907. Ce projet sera distribué probablement jeudi à la Chambre, qui pourra ainsi nommer sa commission de budget avant la clôture de la session.

Le budget de 1907

On sait que le ministre des Finances s'est trouvé en présence d'un difficile problème à résoudre, par suite de l'existence d'un chiffre élevé de dépenses supplémentaires dont l'exercice 1907 était appelé à supporter le charge.

A la suite d'un examen détaillé fait au Conseil des ministres et qui a exigé de nombreuses délibérations, on a pu réduire d'un commun accord le chiffre de ces dépenses supplémentaires à de limites le plus basse et l'on a distingué entre les dépenses celles qui avaient un caractère passager et celles qui avaient un caractère permanent ; les premières devant être couvertes par des ressources d'emprunt, les secondes par des ressources permanentes, c'est-à-dire par le produit des impôts.

Les dépenses passagères donneront lieu à une émission d'obligations de 250 millions, dont le charge — arrérages et amortissement — figurera naturellement au budget annuel jusqu'à extinction.

Les dépenses permanentes seront couvertes exclusivement par des augmentations des impôts existants ou des mesures réglementaires contre la fraude. Ces dépenses supplémentaires permanentes s'élèvent à 150 millions. Voici comment le projet de loi y fait face :

1° Elévation de 30 0/0 des droits de succession à toutes les degrés, sauf sur les successions inférieures à dix mille francs. C'est le partie le plus considérable des ressources nouvelles puisque dans le plein fonctionnement on estime que cette surtaxe donnera 70 millions. Le ministre a jugé préférable de prélever cette somme sur la richesse acquise.

2° Surtaxe sur les absinthes, vermouths, vins de liqueur et taxe sur les eaux minérales devant donner un total de 16 millions environ.

3° Elévation de 10 0/0 du droit de transmission sur les valeurs mobilières au porteur.

4° Répression de la fraude sur l'alcool, à la circulation. Tout en maintenant nettement le privilège des bouilleurs de cru voté par le précédente législature, M. Poincaré présente un ensemble de dispositions tendant à empêcher les fraudes qui pourraient être commises à l'occasion de l'exercice de ce privilège.

Avec ces quatre catégories de mesures que nous venons d'énumérer, M. Poincaré espère que les 150 millions de ressources nécessaires pour équilibrer le budget. Toutefois il importe de rappeler qu'au délai de six mois étant accordé pour les déclarations de succession, l'année 1907 ne pourra bénéficier que de la moitié du produit de la surtaxe de 30 0/0 sur les droits de succession ; soit seulement de 35 millions environ.

Dans ces conditions, le ministre des Finances s'est arrêté pour ne faire commencer le service d'amortissement des 250 millions à émettre en 1907, pour les dépenses passagères, qu'au moment où la surtaxe sur les droits de succession aura donné le plein du fonctionnement et donnera son produit intégral.

Les avances aux liquidateurs des Congrégations

M. Poincaré a fait signer un décret rendu en Conseil d'Etat et ayant pour objet de réglementer et de soumettre au contrôle de l'inspection des finances et de la Cour des comptes des avances faites par le Trésor aux liquidateurs des congrégations dissoutes pour le payement des frais qu'entraînent les opérations auxquelles ils sont chargés de présider.

Les retraites ouvrières

Enfin le Conseil s'est occupé des déclarations à faire devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet sur les retraites ouvrières voté par la précédente Chambre. C'est mercredi que le gouvernement doit être entendu par cette commission, tant sur les principes du projet que sur les voies et moyens destinés à en permettre l'application.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Nous croyons que deux et deux font quatre !
Erreur. C'est seulement pour ceux qui y ont intérêt.

D. NISARD.

L'AFFAIRE DREYFUS

devant la Cour de Cassation

M. le Procureur général continue son énergique réquisitoire. — Les témoins ont altéré la vérité. — Dreyfus n'a jamais fait d'aveux

Paris, 26 juin.

A la Cour de cassation, le public est encore plus nombreux qu'hier.

LE RÉQUISITOIRE

du Procureur général

A midi cinq, le Cour rentre dans la salle d'audience et le procureur général Baudouin prend la parole pour continuer le développement de ses réquisitions.

Le procureur général Baudouin a fait le bilan des illégalités commises dans le premier jugement du capitaine Dreyfus. On sait quelles en furent les conséquences.

Dreyfus, déclaré coupable à l'unanimité par le Conseil de guerre de 1894, fut condamné à la déportation et à la dégradation militaire.

Qui ne comprendrait son désespoir ? dit le procureur général. La vallée, il était plein d'espérance, sûr de lui-même, sûr de ses juges et de leur honnêteté. Et tout s'effondrait autour de lui ! Vous avez tous lu ses lettres à sa famille, lang cri de protestation contre l'atroce injustice qui le frappait. Cela la même plainte qui monte, toujours obsédante et d'une infinie douleur, jusqu'à l'épreuve suprême de la dégradation.

Mieux que personne, le général Mercier sentait ce que valait une condamnation enlevée par les procédés appelés hier.

Dreyfus n'a, cette fois encore, comme auparavant, cessé de protester de son innocence. « Il n'a rien voulu avouer, déclarent avant tout qu'il ne voulait pas plaider les circonstances atténuantes. » Et ce serait dans ces conditions que, le jour de la dégradation, seul avec le capitaine Lebrun-Renault, il aurait avoué ce crime qu'un lui impotait, qu'il n'avait cessé de nier, qu'il allait nier encore au même instant devant les troupes, devant le foule, avec en lui cette conviction que les pires hostilités aux mêmes en ont été remises jusqu'au fond des entrailles ! Comment cela n'est-il pas invraisemblable et ne le devient-il pas davantage encore quand on entre dans le détail des circonstances mêmes dans lesquelles cet aveu a ce sortit produit ?

Les aveux du capitaine Dreyfus

Le procureur général s'excuse de reprendre ici cette partie de débat : c'est en vérité manquer du respect à l'arrêt du 2 juin 1899, qui a nettement décidé qu'il n'y avait jamais eu d'aveux. « Affirmation intangible », disait le ministre de la guerre, le général de Galliffet, dans les instructions qu'il a adressées au commissaire du gouvernement, affirmation intangible atténuit il y avait, lieu de faire respecter à l'audience la vérité officielle souveraine. Affirmation dont le Conseil de guerre a fait litière sans qu'aucune voix se soit élevée pour le rappeler au respect de la loi et de l'arrêt ! Il n'a pas entendu moins de 17 témoins sur ce point et le général Mercier, aussi bien que ses accusés, affirme encore que Dreyfus a avoué !

Et le procureur général fait le génése de cette légende.

Le capitaine Lebrun-Renault, de la garde républicaine, avait été chargé de conduire Dreyfus de la Cherche-Midi à l'Ecole Militaire, où devait avoir lieu la dégradation. Il resta avec le condamné pendant une heure environ dans le bureau de l'adjudant de place.

La situation était des plus pénibles — dit en substance M. Baudouin. — Les deux hommes causaient, ou plutôt c'était un monologue bavard de Dreyfus, sans suite apparente, plein de décousu, où lui seul, suivant ce pensée, pouvait vraiment comprendre ce qu'il disait. Au cours de ce monologue, Lebrun-Renault affirme qu'il aurait dit : « Je suis innocent, j'ai deux ou trois ans on reconnaîtra mon innocence. Le ministre le sait. Il me l'a fait dire il y a quelques jours par M. Du Paty de Clam ; il sait que si j'ai livré des documents à A, ils étaient sans importance ce que c'était pour m'en procurer de plus sérieux, de plus importants ». Il était alors huit heures et demie.

A huit heures cinquante, sortant du bureau, Lebrun-Renault rencontra le commandant Guérin, délégué du gouvernement militaire de Paris, lui raconta ce qui vient de se passer et la réponse, sur ce demande, donnée à quelques officiers ensemble. Neuf heures sonnent, le commandant Guérin voit passer Dreyfus sur le front des troupes, l'entend protester de son innocence ; puis se portant rapidement vers le bureau de l'adjudant, il envoie un télégramme au gouverneur pour lui annoncer que tout est fini. Il vient ensuite lui rendre compte verbalement des incidents de la matinée, dont les seuls importants, suivant lui, étaient les aveux de Dreyfus.

En même temps que Lebrun-Renault se trouvait dans le bureau de l'adjudant le capitaine d'Attel, de la place de Paris. Celui-ci a raconté au capitaine Anthoine que Dreyfus aurait avoué avoir livré des documents sans importance pour s'en procurer de plus importants. Le capitaine Anthoine l'a répété au commandant Du Paty, et dans le journée, d'Attel a dit enfin à l'architoite Weinanberger, sans entre détail, que Dreyfus avait avoué.

La dégradation terminée, le capitaine Lebrun-Renault, ayant rassemblé ses hommes, raconta au lieutenant Philippe ce qui s'était passé ; dès le journée il s'en alliait ensuite colportant son récit au mess, sur le boulevard, au Moulin-Rouge, où devant des journalistes qu'il ne connaissait même pas, il énonçait des détails circonstanciés de la dégradation. Si bien que l'on des assistants en faisait suscitait l'objet d'un article que publie le *Figaro* dans son numéro du lendemain. Cet article parut de la dernière inconvenance au Président de la République qui en fit envoyer par le général Mercier le capitaine Lebrun-Renault. Intimidé, celui-ci perd la tête, ne dit rien des aveux. L'après-midi, devant les reproches de son chef direct, le colonel Rieibourg, il s'embarrasse de nouveau dans des explications si filandreuses que le colonel, impatienté, lui dit : « Précisez ! A-t-il fait des aveux ? » et fait par lui intimer l'ordre d'avoir à se taire.

Il prétend qu'en sortant du cabinet du colonel, il prit note sur un carnet de ce qu'il lui avait dit. Mais il ne dresse ni rapport ni procès-verbal, et ce n'est que deux ans plus tard qu'il signe devant le général Ganea et Henry un procès-verbal portant le date, d'ailleurs manifestement fausse, du 20 octobre 1897, et rapportant les propos qu'il n'a depuis cessé de répéter.

Personne n'a pris au 1895 au sérieux cet aveu prétendu, pas même Lebrun-Renault, qui dans son rapport du 5 janvier 1895 non seulement n'en dit pas un mot, mais écrit sous la colonne des observations qu'il devait indiquer les incidents les plus insignifiants : « Rien à signaler » ; qui ne parle des aveux ni à la Moulin-Rouge où il passe le soirée, ni à l'Elysée où il est envoyé le lendemain ; qui bafouille devant son colonel.

Comment expliquer que personne n'ait songé à dresser on fait dresser procès-verbal de ce fait énorme, ni Lebrun-Renault, ni le commandant Guérin, ni le colonel Rieibourg, ni le général Mercier, si désireux pourtant d'obtenir aveu, qu'il a envoyé le 24 décembre Du Paty au Cherche-Midi solliciter Dreyfus de le faire ? On parle bien d'une lettre du général Gonse qui serait du 5 janvier 1895 et qui parlerait au général de Boisdeffre des aveux de Dreyfus. Mais comment se fait-il qu'elle n'ait appara qu'en 1898 ? et que veut-elle au juste, alors qu'il n'y est question que de demi-aveux, c'est-à-dire alors qu'elle constate précisément l'équivoque que nous signalons ?

Invoquera-t-on de vantage la note du colonel de Lebrun-Renault ? On sait comment elle a été rédigée par le témoin pour finir ce certain et ne pas s'embarrasser d'ennuis, comme il le fait devant son colonel. Et comment ne pas être en outre frappé du sein de Lebrun-Renault de la détrutre dès qu'elle prend une importance sérieuse par la citation qu'en fait le ministre à la tribune ?

Quelle est donc ce surplus l'impression que Lebrun-Renault a gardée de cet incident ? A-t-il considéré les propos de Dreyfus comme un aveu ? Ni à la Cour de cassation, ni au Conseil de guerre de Rennes, il n'a osé le dire.

Comme on comprend que la Cour de cassation a pu et dû juger par son arrêt du 3 juin 1899 qu'il n'y a jamais eu d'aveu de la part de Dreyfus, et que tout cet incident ne repose que sur une équivoque créée ni nourrie par le pension !

Combien ce sentiment n'est-il pas été plus puissant encore si l'on eût connu en 1899 on fait nouveau que l'enquête dernière vient de révéler !

Le commandant Guérin, venant de recevoir la déclaration de Lebrun-Renault, qui l'a, dit-il, prétendument fait, le lendemain, par sauveur militaire pour l'instruire de ce qui s'est passé pendant la dégradation :

« Parole terminée. Dreyfus a protesté de son innocence et crié : « Vive le France ! » Pas d'autre incident. »

« Rien à signaler », écrit Lebrun-Renault. « Pas d'autre incident », dit à son tour le commandant Guérin. Et quand on entend ensuite ces mêmes hommes parler des aveux de Dreyfus, on se demande avec effroi ce que vaut dans ces conditions le témoignage humain mis au service de l'esprit de corps pervertit et de la passion poussée ce paroxysme.

L'attitude du condamné

Le procureur général rappelle ensuite l'attitude de Dreyfus après ces événements. Elle a été telle que tous ses gardiens, habitués aux condamnés qu'ils connaissent bien, eurent onanimement la conviction de son innocence.

Qu'importe aussi la saisie sur lui, à l'île de Ré, d'une copie du bordereau ! C'est bien plutôt la preuve qu'il ne connaissait pas le pièce, qu'il voulait l'étudier pour chercher à le comprendre, à percer ce mystère pour lui inexplicable.

Du séjour à l'île du Diable, le procureur général s'est promis de ne rien dire.

Que de pensées ne nous envahissent pas, pourtant, en songeant à l'atroce supplice qui lui a été infligé pendant cinq ans, par cette surveillance haineuse, la palissade, la double bouche, tous ces raffinements de cruauté qui, avec une lenteur savante, désorganisaient la sensibilité de l'homme, mais non sa conscience survivre et la mentant, avec une certitude qui pourrait presque escompter les heures, à le folie et à le mort, sans qu'un geste, un mot de ce part eût jamais donné lieu à la plus légère observation ! Mais le procureur général a cet cœur de ne faire appel ni à la pitié, ni à l'indignation. Il tiendra parole et, de ce temps maudit, ne retiendra que cette correspondance de Dreyfus avec les siens, infatigable protestation d'innocence :

Rien de plus touchant, de plus décisif que cette plainte incessante, que cette abjuration qui s'élève, engoissante, mais infatigable, de ce calvaire et de cette agonie !

Le procès de Rennes

L'exposé chronologique conduirait le procureur général Baudouin à envisager tous les faits qui ont produite entre le condamnation et le première revision. Mais il les néglige pour l'instant, ayant hâte d'en venir au débats de Rennes. S'examiner les charges qui y ont été produites, s'en démontrer l'inanité et d'établir l'égalité débordant de toutes parts jusqu'à la condamnation nouvelle.

Toutes les charges invoquées par l'accusation peuvent se grouper sous quatre chefs différents : 1° examen graphique du bordereau ; 2° examen technique de ce document ; 3° dossier secret ; 4° charges morales. Le procureur général annonce qu'il va les examiner successivement.

L'étude graphique du bordereau

Le bordereau a joué dans le débat un rôle de premier ordre. Que de discussions ne ont-elles pas engagées autour de lui ? Que d'apparitions n'a-t-il pas provoquées ?

Tous les systèmes en sont ainsi fait jour.

Le premier (Teyssonnières, Charavay, en 1894) a soutenu que l'écriture du bordereau était l'écriture courante de Dreyfus, mais simulée avec une tendance à s'écrire en pastoral.

Le second système a pour base le frappante ressemblance de l'écriture du bordereau avec celle d'Esterhazy ; MM. Belhomme, Couard, Varinard s'en emparent ainsi que du fait que le bordereau est écrit sur papier pelure, pour en conclure qu'il a été calqué par Dreyfus.

Mais tout démontre que Dreyfus n'a jamais connu Esterhazy. S'il avait imité d'autre part son écriture, c'est lui qu'il eût désigné quand on lui a demandé s'il devinait l'auteur ; il n'en dit pas un mot. Ce système n'a plus d'autre partisan que son inventeur, et encore !

Le troisième système combine les deux autres. La bordereau n'a pas été calqué, mais le main du scripteur a été guidée par un transparent ou gabarit ayant pour but de déformer l'écriture. Le principe a produit deux versions différentes : l'une de M. Bertillon et du capitaine Valerio, l'autre du commandant Corps, contradictions inconciliables se détruisent l'une l'autre. Ce système est mimé par sa contradiction même, par le bon sens, par les réfutations qui, de toutes parts l'ont détruit, par l'aveu d'Esterhazy.

Le système Bertillon

Comprenons bien le système Bertillon. Suivant lui, le bordereau est en décomet formé à l'aide d'un gabarit ou transparent formé par le répétition du mot « intérêt », mie bout à bout et sur lequel le scripteur écrit tous les mots du document, en leur donnant même dimension. Pour le prouver, M. Bertillon a réticulé le bordereau, c'est-à-dire l'a divisé par des lignes verticales séparées de 5 ou 3 millimètres. Ce travail fait, il a remarqué que les mots polysyllabiques redoublés du bordereau étaient touchés au même endroit par le grille formée par les réticules.

Il en a conclu, en faisant alors appel au calcul des probabilités, qu'il était impossible qu'avec la loi du hasard, c'est-à-dire avec l'écriture naturelle, ces mots polysyllabiques redoublés puissent être tous frappés au même endroit dans les conditions où ils le sont ; ce qui impose alors l'idée de trucage sur gabarit.

Tel est le système. Que d'observations ne suscite-t-il pas !

Qu'est-ce en outre que l'application du calcul des probabilités aux sciences morales ? Auguste Comte disait que c'était « le scandale des mathématiques » et rappelait les erreurs colossales auxquelles avaient été entraînés ceux qui y avaient eu recours.

On ne trouve ici dans en autre domaine, où toutes les approximations qu'on prétend tirer de cette méthode de calcul sont incertaines et vaines.

Les calculs de M. Bertillon ne sont pas moins faux que ses données. Il est obligé de convenir lui-même de l'erreur colossale qu'il a commise et qui l'a conduit à des résultats 600 fois plus faible que celui qon dénoncait un calcul correct fait avec les mêmes données.

Que dire de la photographie composite qui ne présente qu'un ensemble d'apparences confuses et fuyantes, et où M. Bertillon n'a pu voir apparaître le mot « intérêt » que par un phénomène d'auto-suggestion ?

M. Bertillon s'est, il est vrai, livré à l'audience du Conseil de guerre à une expérience qui a frappé beaucoup d'esprits. Il a appliqué séance tenante son système devant le Conseil de guerre, et est parvenu à reproduire le verso du bordereau avec une fidélité merveilleuse, nous dit-on. La Cour sure le regret de ne pouvoir vérifier par elle-même cette fidélité ; le document ainsi établi a disparu !

N'est-il pas du reste frappant que les observations de M. Bertillon ne se soient pas faites sur aucune valeur quand nous voyons qu'elles s'appliquent identiquement sur une masse de pièces prises au hasard ?

LA RÉVOLUTION RUSSE

La situation

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

Certaines personnes espèrent encore que M. Mouromtsef sera appelé à présider le ministère, seul en ce qui concerne le ministère des affaires étrangères, l'armée et la marine, mais est cepoir n'est point partagé dans les milieux bien renseignés. On croit tout au plus que l'on recourra à quelque palliatif qui ne fera que prolonger la crise.

On commente vivement la rédaction commenée par les *travailistes* et les *cadets* de l'ordre du jour d'hier. Cette reprise des relations entre les deux partie est attribuée au départ des socialistes qui ont formé un groupe séparé.

Les troubles agraires causent de graves appréhensions dans la Douma.

Manifestation ouvrière

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

Hier, pendant la séance du Conseil municipal de Saint-Pétersbourg, la grande salle de l'Hôtel de Ville a été envahie par une nombreuse délégation d'ouvriers sans travail qui ont voulu d'abord aux injonctions du maire qui voulait les faire sortir et ont insisté pour être entendus. Après de longues explications, les ouvriers ont choisi trois délégués pour conférer avec le maire et le président de la séance. Pendant ce temps, le préfet de la ville, sollicité par des membres du Conseil municipal, envoyait un détachement d'agents de police et un escadron de gendarmes.

Emu lui-même de cette violation de l'hôtel de la municipalité, le maire est allé aussitôt à le préfecture avec le président pour demander le retrait des agents de police, retrait qui a été obtenu. Les gendarmes sont restés, mais avec l'ordre de préfet de n'exercer aucune répression. Après cela, les ouvriers sont sortis paisiblement, munis de différentes promesses offertes par plusieurs conseillers municipaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 26 juin 1906

Avant la séance

Le groupe agricole

Le groupe agricole de la Chambre qui fonctionne depuis deux législatures, s'est réunissant soir pour en reconnaître. Il a dressé conformément le programme des réformes qu'il demandera à la Chambre actuelle d'accomplir :

Réforme démocratique de l'impôt ; représentation de l'agriculture ; créations de Chambres consultatives et réorganisation du Conseil supérieur ; développement de l'enseignement agricole ; suppression des marchés à terme, dite marchés fictifs, sur tous les produits agricoles et sur toutes matières utilisées par l'agriculture ; réglementation légale des Bourses de commerce.

Maintien du régime douanier protectionniste, dans la mesure qu'exige la prospérité de l'agriculture nationale ; modification du régime des prestations ; revision des cotisations des charges pour le fonctionnement des syndicats agricoles aux administrations publiques ; abaissement des tarifs de transport par chemin de fer des produits agricoles et des matières servant à l'agriculture ; revision du cadastre.

Dénaturation de l'alcool industriel et développement de son emploi pour le chauffage, l'éclairage et le force motrice — Répression du vagabondage et de la mendicité dans les campagnes — Diminution des droits de mutation qui paralysent les transactions et rendent difficilement le sol le plus cultivable, le plus apte à assurer par des moyens énergiques la sécurité des campagnes.

Répression vigoureuse des entreprises et coalitions qui tassent les cours des produits agricoles — Extension aux petits domaines ruraux de la loi de 1894 sur les habitations à bon marché — Création de caisses d'assurances et de secours contre les intempéries frappant l'agriculture.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Il est procédé, pendant la séance, dans un salon voisin de celle des séances, au tirage pour le renouvellement de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Nouvelles interpellations

M. Brisson annonce qu'il a reçu deux demandes d'interpellations, la première de M. Argelies sur le mouvement économique du pays, la deuxième de M. Morin sur les principes du projet de loi d'impôt sur le revenu, préparé par le ministre des Finances.

Ces deux interpellations seront jointes, d'accord avec le ministre des Finances, à la discussion du projet sur les quatre contributions.

Les validations d'élections

On reprend la suite de la vérification des pouvoirs.

On valide, sans discussion, l'élection de MM. Cabrielli, Sartena (Corse), Gérault-Richard, 1re circonscription de la Guadeloupe.

L'élection de M. Leroy-Beaulieu

On aborde la discussion des conclusions de la bureau sur les opérations électorales de la 1re circonscription de l'arrondissement de Montpellier, qui propose la validation de M. Pierre Leroy-Beaulieu.

M. Stocq combat ces conclusions et, en raison des faits de corruption qu'il signale, demande à la Chambre d'ordonner une enquête sur cette élection.

Il reproche à cette élection des faits de pression patronale et cléricale. Il regrette que le bureau n'ait tenu aucun compte de toutes les protestations.

La bruit des conversations couvrant la voix de l'orateur, le Président invite les députés à cesser leurs conversations, et puisqu'ils sont jugés, à vouloir bien écouter l'orateur.

M. Stocq reproche ensuite à M. Leroy Beaulieu d'avoir mené une campagne de diffamation contre le gouvernement républicain et contre les socialistes. Il donne lecture d'une affiche dans laquelle il est dit qu'il n'y a pas que dans le parti progressiste qu'il y a des millionnaires ; il y en a aussi dans le parti socialiste.

Il se termine en demandant à la Chambre de voter l'enquête.

M. Moulens, rapporteur de le bureau, vient répondre aux critiques apportées par M. Stocq.

Il dit que toutes les protestations qui ont été adressées au bureau étaient sans valeur ou presque ; que la plupart de ces protestations n'ont été produites que près de trois semaines ou un mois après l'élection et que toutes n'avaient qu'un but : retarder la validation de l'élection. En outre, parmi ces protestations étaient accompagnées de certificats dont les signataires étaient légalisés.

L'orateur s'attache ensuite à réfuter certaines critiques apportées par M. Stocq.

Il reconnaît cependant que les considérations rapportées par M. Stocq dans la discussion qui vient d'être soulevée par M. Stocq ; aussi ne s'opposera-t-il pas au renvoi du dossier en bureau.

La Chambre, seule, a le droit de statuer sur la validation. L'invalidation ou d'ordonner l'enquête, et si ne se consent pas au renvoi du dossier au bureau.

M. Pierre Leroy-Beaulieu défend son élection.

Il réfute les arguments présentés devant la Chambre par M. Stocq.

Répondant au reproche qui lui a été fait d'avoir fait apposer des affiches disant qu'il n'y avait pas que dans le parti progressiste qu'il y avait des millionnaires, mais qu'il en trouvait aussi sur les bancs socialistes, l'orateur déclare que c'est parce qu'on l'avait accusé de capitalisme, et qu'en capitalisme ne pas défendre les intérêts du peuple, qu'il avait fait apposer ces affiches.

M. Lafferre, aux applaudissements de l'extrême gauche, déclare qu'il ne comprend rien. Il reproche à M. Leroy-Beaulieu d'avoir dit et fait afficher qu'il avait fait construire un château de 600.000 fr. en dénigrant les électeurs et d'avoir soutenu cette affirmation dans une réunion électorale, à laquelle assistait un fonctionnaire, son parent, qui ne pouvait lui répondre.